

Demande déposée le 17/10/2024 et complétée le 18/11/2024

**N° CT 076 057 24 00002
ARRETE N°2024/578**

Par : **CARREFOUR HYPERMARCHES**

Demeurant à : **Centre Commercial du Mesnil Roux
76360 BARENTIN**

Représenté par : **M. Lionel VALLET**

Pour : **implantation d'un chapiteau de 150m² du
27/11/2024 au 19/12/2024 sur le parking du
Centre Commercial.**

Sur un terrain sis à : **Centre commercial du Mesnil Roux
76360 BARENTIN**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BARENTIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.143-1 à 143-47 et l'article CTS 31 de l'arrêté du 25 juin 1980 : Sécurité contre l'Incendie modifié le 23/01/1985

VU la demande en date du 14/10/2024 de CARREFOUR HYPERMARCHES représentée par M. Lionel VALLET, pour l'implantation d'un chapiteau de 150m² du 27/11/2024 au 19/12/2024 sur le parking du magasin situé Centre Commercial du Mesnil Roux à Barentin

VU le procès verbal en date du 21/11/2024 de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH

CONSIDERANT que le chapiteau relève du type CTS de 4^{ème} catégorie avec activité de type M

ARRÊTE

Article 1 - Le demandeur est autorisé à implanter un chapiteau de 150m² pour son opération commerciale de vente de sapins et décorations de Noël qui se déroulera du 27/11/2024 au 19/12/2024

Article 2 – les prescriptions du procès verbal ci-annexé de la sous-commission départementale de sécurité devront être respectées.

Article 3 - Le présent arrêté ne préjuge en rien des autorisations à obtenir au titre d'autres réglementations et notamment en matière commerciale.

Article 4 - Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent sa date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif de Rouen territorialement compétent d'un recours contentieux. L'application télécours est accessible depuis le site telerecours.fr

Article 5 - le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire.

Article 6 - Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Chef de la Police Municipale

A BARENTIN, 28/11/2024

Le Maire,

Christophe BOUILLON


Le Maire,
Adjoint délégué
aux affaires générales
Barentin